

Montreuil, le jeudi 12 septembre 2019

Mme et M. les co-Présidents de l'UDFRA 34

**Mesdames et Messieurs les Présidents
des Foyers Ruraux et associations rurales
de l'Hérault**

PB/DP-19/100

Madame la Présidente,

Monsieur le Président,

La Confédération Nationale des Foyers Ruraux est composée de Foyers Ruraux ou associations locales et fédérations et/ou unions départementales / régionales. L'ensemble de ces structures adhèrent à des valeurs communes inscrites dans les statuts de la CNFR.

Concernant votre département, **nous vous informons que la CNFR reconnaît uniquement l'Union Départementale des Foyers Ruraux et Associations de l'Hérault (UDFRA 34), et ses associations adhérentes.**

Aucune autre association ne peut se prévaloir du nom Foyer Rural et d'une quelconque appartenance au réseau des Foyers Ruraux.

Nous nous réservons le droit d'examiner les suites à donner pour toute situation qui pourrait porter atteinte à notre image, notamment l'utilisation abusive de notre nom.

La CNFR soutient l'UDFRA 34 pour vous accueillir au sein de notre réseau et vous accompagner dans vos démarches d'adhésion.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de notre cordiale salutation.

Pascal Bailleau, Président de la CNFR

